

DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE

N ° de Client :

--	--	--	--	--	--

Cadre réservé à Paris Notaires Services

LE CLIENT

Raison sociale																				
Groupe						Forme juridique														
Adresse complète																				
Code postal						Ville														
Téléphone						Fax														
N°SIRET																Code NAF				
Adresse facturation																				
Code postal						Ville														

LE GESTIONNAIRE DU COMPTE

Le gestionnaire du compte est le correspondant du Service Client de Paris Notaires Services. Il passe les commandes et est autorisé à créer ou supprimer des comptes utilisateurs. Il reçoit et transmet leurs codes d'accès aux utilisateurs.

Nom						Prénom					
Fonction											
Adresse professionnelle											
Code postal						Ville					
Téléphone						Fax					
e-mail											

Le gestionnaire de compte souhaite recevoir les informations de Paris Notaires Services :

☐ Par Fax

☐ Par courrier

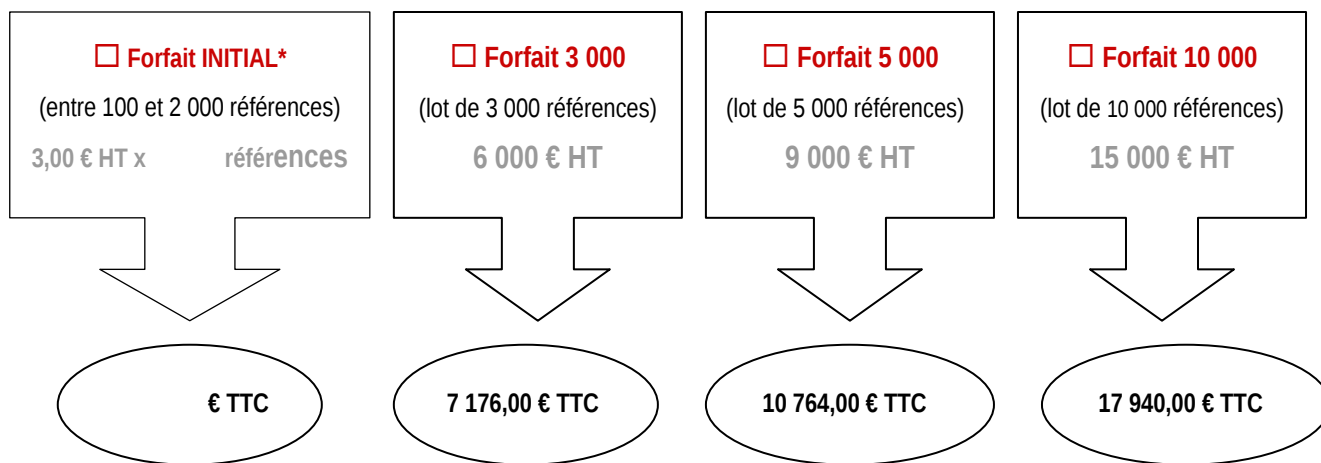
☐ Par e-mail

LES UTILISATEUR(S) ACCREDITE(S)

Désignés à Paris Notaires Services par le gestionnaire de compte, ils sont accrédités par celui-ci pour utiliser les services en ligne (débit d'unités). Ils s'identifient grâce à leurs codes d'accès personnels. Les comptes et codes d'accès utilisateurs peuvent être créés et modifiés en ligne (Gestion des utilisateurs ou rubrique Mon Compte) à tout moment par le gestionnaire de compte.

LA COMMANDE

Sélection Références : Le lot de références acheté est valable un an.



* Pour le forfait INITIAL, le nombre de références doit être un multiple de 100.

LE PAIEMENT

Le règlement s'effectue par chèque, pour le montant total TTC de la commande, à l'ordre de Paris Notaires Services, Service Base Bien, 12, avenue Victoria - 75001 Paris.

Date :

Signature du gestionnaire de compte :

(précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé")

Cachet de l'entreprise :

CONTRAT SELECTION REFERENCES

Les parties :

L'Association Paris Notaires Services, 12 avenue Victoria, 75001 Paris,

Ci-après désignée : PNS.

Et ;

-

Ci-après désigné : le Client.

Objet du contrat :

Le présent contrat, d'une durée de validité de 1 an, a pour but d'organiser les conditions dans lesquelles PNS fournit au Client :

- un service de recherches multicritères de références de mutations immobilières à partir de la base BIEN, dénommé SELECTION REFERENCES ;
- un droit d'usage des références extraites de la base BIEN.

L'accès aux références de la base BIEN permettra au client d'effectuer différents travaux statistiques et d'évaluation pour être mieux à même d'apprécier la situation des marchés immobiliers d'Ile-de-France.

Description de la base BIEN et des données accessibles :

La base BIEN est un ensemble organisé et structuré d'informations extraites des mutations immobilières d'Ile-de-France enregistrées par les notaires et qui a fait l'objet de traitements spécifiques.

Les données qui peuvent être accessibles concernant chaque référence sélectionnée sont indiquées – sous forme d'un aperçu - au Client avant chaque validation de commande, conformément au processus décrit dans le manuel d'utilisation du service, téléchargeable sur le site basebien.com, rubrique « Aide ».

Conditions d'accès et périodicité des mises à jour :

Le Client accède, par les moyens techniques en ligne que lui propose PNS, à une sélection de données de la base BIEN telle qu'elles existent dans cette base à la date de la recherche.

L'alimentation de la base BIEN s'effectuant à partir des données volontairement transmises par les offices notariaux d'Ile de France, PNS ne garantit pas que la base BIEN soit exhaustive par rapport à l'état des mutations immobilières en Ile de France, ni qu'elle soit à jour de l'ensemble des mutations immobilières transmises par les offices dans les deux derniers trimestres.

Propriété intellectuelle :

Paris Notaires Services est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur l'organisation et la structure de la base BIEN dont les données lui sont confiées pour exploitation par la Chambre Interdépartementale des Notaires de Paris et les différentes chambres départementales d'Ile-de-France.

La base BIEN constitue, par le choix et l'organisation des informations qu'elle contient, une création intellectuelle dont PNS est titulaire des droits d'auteur tels que prévus au Livre I, Titre I et II, du code de la propriété intellectuelle.

PNS dispose par ailleurs des droits de producteur de la base de données BIEN en application des articles L.341-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

La mise à disposition de références n'entraîne aucune cession de droit de propriété intellectuelle ou du droit sui generis au profit du Client, auquel PNS concède les seuls droits d'utilisation indiqués ci-après.

Concession des droits d'utilisation :

Le Client s'engage à ce que l'accès à la base BIEN qui lui est attribué dans le cadre du service SELECTION REFERENCES soit exercé par les seuls utilisateurs clients.

Les références extraites ne peuvent être utilisées que pour un usage interne ou en vue de fournir une évaluation des tendances du marché immobilier ou de servir à réaliser celle de la valeur d'un bien.

En aucun cas, tout ou partie des références ne peuvent être cédés en l'état, à titre gratuit ou onéreux à un tiers extérieur.

Conditions d'exploitation des résultats :

La seule et unique destination des références est la réalisation de travaux définis dans l'article « objet du contrat ». Aucune présentation publique des références ne peut être effectuée par le Client. Seuls les résultats des évaluations basés directement ou indirectement sur les références fournies peuvent être présentés. Dans ce dernier cas, le Client devra mentionner l'origine, les périodes de référence et la source (qui sera citée comme suit : « Notaires d'Ile-de-France – BASE BIEN »).

De manière générale, le Client s'interdit de diffuser tous résultats déterminés à partir d'un nombre de références inférieur ou égal à cinq, ou susceptible de permettre d'identifier sans ambiguïté la mutation sous peine de voir sa responsabilité engagée pour le préjudice qui en résulterait pour PNS.

Garanties et responsabilités :

PNS s'engage à assurer un accès régulier à son service en ligne de sélection de références immobilières. Cet accès au service SELECTION REFERENCES est possible 24 heures sur 24 via Internet, dans les conditions techniques prévues dans le manuel d'utilisation du service. Les protocoles de communication utilisés sont ceux en usage sur l'Internet.

Concernant l'accès au service, PNS ne fournit aucune garantie autre que celles spécifiquement mentionnées ci-dessous.

PNS s'engage à faire son possible afin de rendre accessibles toutes les rubriques disponibles sur son site. Sa responsabilité ne saurait être engagée, notamment, en cas de défaillance ou dysfonctionnement du réseau internet dans la transmission de messages ou documents, d'interruption du service pour son évolution, sa maintenance ou la mise à jour des fichiers, d'interruption consécutive à une défaillance des services d'électricité ou de télécommunication.

Le fonctionnement de l'Internet constituant un facteur indépendant de sa volonté, PARIS NOTAIRES SERVICES n'est pas responsable de toute suspension ou interruption du service, des temps d'accès à sa base de données, ni de toutes difficultés rencontrées par le professionnel lors de la consultation de la base, y compris de virus, en dépit des précautions prises par PARIS NOTAIRES SERVICES, pour assurer une qualité de service optimale.

PNS ne peut disposer des moyens nécessaires pour vérifier l'exactitude et la véracité de chaque référence communiquée, sous leur responsabilité, par les différents notaires de Paris et d'Ile-de-France. En conséquence, et malgré tout le soin apporté dans la création et l'alimentation de la BASE BIEN, Paris Notaires Services ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tous dommages matériels ou immatériels de quelque nature que ce soit pouvant être la conséquence directe ou indirecte de la fourniture ou de l'exploitation des références, de la qualité des données qu'elles contiennent ou d'une inadaptation des références sélectionnées aux besoins du client.

Services associés :

Paris Notaires Services met à disposition un support technique pour toute information concernant les données de la base. Ce support peut être sollicité par email à serviceclient@paris.notaires.fr ou par téléphone au 01 44 82 24 49 aux heures habituelles de bureau.

Le support ne prend pas en charge les demandes concernant les méthodes d'étude et d'analyse statistiques ou les méthodes d'exploitation informatique des fichiers.

Conditions financières :

Le forfait souscrit par le Client lui donne accès au total du nombre de références souscrit pendant 1 an. Le règlement s'effectue par chèque du montant TTC de la commande, à adresser à PNS, 12 avenue Victoria, 75001 PARIS, accompagné de la demande d'ouverture de compte. Tout réapprovisionnement du compte Client avant échéance du présent contrat induit une reconduction tacite de celui-ci pendant une nouvelle période de 1 an.

Protection des données à caractère personnel

Le Client s'engage à respecter la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, notamment la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et à effectuer toutes les démarches qui lui incomberaient à ce titre auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

La base BIEN a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL sous le numéro 431348.

Cession :

Le présent contrat ne peut être cédé à un tiers ni à titre gratuit ni à titre onéreux.

Rupture du contrat :

Toute utilisation des références et plus généralement des accès offerts au service SELECTION REFERENCES et à la base BIEN par le Client en violation des droits de PNS aura pour conséquence la résiliation de plein droit et à ses torts du présent contrat, après mise en demeure restée sans effet pendant plus de deux semaines.

Droit applicable et juridiction compétente

Tout litige survenant à l'occasion de l'exécution, de l'interprétation ou de la rupture du présent contrat sera de la compétence exclusive du Tribunal de Grande Instance de Paris.

Pour PNS

Pour le Client